

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Vote du compte administratif - aisy_armancon - 2025_21

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Olivier MURAT

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Olivier CADART après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	78 787.62			420 914.19	78 787.62	420 914.19
Opérations exercice	111 011.03	146 124.82	321 401.54	369 889.45	432 412.57	516 014.27
Total	189 798.65	146 124.82	321 401.54	790 803.64	511 200.19	936 928.46
Résultat de clôture	43 673.83			469 402.10		425 728.27
Restes à réaliser	53 000.00				53 000.00	
Total cumulé	96 673.83			469 402.10	53 000.00	425 728.27
Résultat définitif	96 673.83			469 402.10		372 728.27

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Marie-Françoise MURAT



Le Maire,
Olivier MURAT

